

Candidature soutenue par le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU  
*Engagé-es au quotidien pour la recherche publique***Conseil scientifique d'institut INSHS du CNRS****Collège A2****Michela Russo, UMR 7023 CNRS (SFL), U. Paris 8 & UJML 3**

Après avoir été Maîtresse de Conférences (2002-2014) sur le poste intitulé *Phonologie* à l'U. Paris 8, UFR des Sciences du langage (7e section CNU), je suis Professeure des Universités depuis 2014 à l'UJM Lyon 3 (poste *Linguistique, Dialectologie, Diachronie, Sociolinguistique : domaine gallo-roman, langues romanes, 7e CNU*). Sur le plan institutionnel, mes recherches ont pour cadre l'Unité Mixte de Recherche *Structures formelles du Langage* (SFL UMR 7023 CNRS) au sein de l'U. Paris 8.

J'ai déjà plusieurs charges au niveau national : au sein de l'HCERES et de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) en tant qu'experte ; depuis 2019, je suis membre élue de la CID 50 « Gestion de la recherche », la commission interdisciplinaire du CoNRS, pilotée par la *Direction générale déléguée à la science* (DGDS) du CNRS, qui travaille en coordination avec la totalité des instituts du CNRS. En 2018, j'ai été élue au Conseil Scientifique de l'Institut des *Sciences Humaines et Sociales* (CSI-INSHS CNRS), et en tant que membre, entre 2019-2023, j'ai piloté le groupe de travail sur les inégalités dans le monde de la recherche (dans le recrutement, territoriales, au niveau de la carrière des femmes, parité F/H, violences sexistes et sexuelles, harcèlement, discrimination), en vue du rapport de perspective. Par ma participation à ces instances du CoNRS, j'ai mené une réflexion dans le cadre de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche (avant et après l'adoption du projet de la loi LPR) sur des thématiques cruciales telles que la recherche sur projet, le financement compétitif et le financement des laboratoires, l'innovation et la recherche partenariale. Dans ce cadre j'ai pu exprimer mon attachement à l'indépendance des collectifs de recherche, à la défense du principe de l'évaluation par les pairs, à la non-marginalisation de la recherche fondamentale, aux conditions qui permettent la recherche sur la longue durée (crédits de bases pluriannuels, postes permanents des personnels de la recherche). Depuis la LPR, l'on aurait dû assister à une augmentation du budget de la recherche publique, cependant l'augmentation du budget consacré à la recherche en 2022, n'a pas permis d'attendre l'objectif de 1% du PIB, en outre, la masse salariale du CNRS, en termes de recrutement annuel, est bornée, et la perte d'emploi de fonctionnaires menace l'indépendance de la Recherche ; l'on peut donc s'interroger sur l'évolution des effets de la LPR pour les années à venir. Dans le CSI-INSHS, si je serai élue, je souhaite renforcer et poursuivre ma contribution à l'élaboration de la politique scientifique du CNRS, en participant, en coordination avec les autres instances du Comité national, au développement des perspectives dans le domaine des unités de recherche sur le plan national (dont certains éléments de structuration ont été remis en cause par le rapport de la Cour des Comptes *Les Universités à l'horizon 2030 : plus de libertés, plus de responsabilités*, 2021). Je souhaite poursuivre ma contribution à l'élaboration de la politique scientifique du CNRS dans le domaine de l'égalité professionnelle (les inégalités étant accentuées depuis la LPR), de la parité F/H, de la politique sociale, des mesures nécessaires pour maintenir les fonds récurrents qui permettent le temps long nécessaire à la recherche fondamentale, la stabilité de l'emploi au sein du CNRS (une politique de l'emploi titulaire). Je souhaite enfin réaffirmer le rôle incontournable des organismes de recherches dans le paysage d'une recherche française indépendante, où le rôle du CNRS doit rester un rôle pilote au niveau national et la recherche fondamentale rester indépendante dans le respect des règles déontologique du financement publique.

## POUR UN RÔLE RENFORCÉ DES CONSEILS SCIENTIFIQUES D'INSTITUT DU CNRS

Le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU défendent et promeuvent un paysage de la recherche en France où le Comité national de la recherche scientifique, composé de pairs majoritairement élus et représentant l'ensemble de la communauté scientifique, constitue le véritable *Parlement de la recherche*. Les Conseils scientifiques d'institut (CSI) et le Conseil scientifique (CS) du CNRS doivent être ainsi les acteurs majeurs dans l'élaboration de la prospective scientifique. Cette prospective scientifique élaborée par les CSI et le CS du CNRS doit jouer pleinement son rôle de proposition pour la politique scientifique nationale et les programmes nationaux de recherche conduits par établissements de la recherche publique.

### Pour la recherche publique

Le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU portent une vision globale sur l'organisation de la recherche en France. **Une vision où la liberté de recherche est garantie** et où les opérateurs publics de recherche, avec des périmètres et des rôles distincts, travaillent harmonieusement au développement de connaissances nouvelles pour le bien commun. Les organismes de recherche contribuent à repousser toujours plus l'ensemble du front continu des connaissances avec leurs chercheuses et chercheurs, ingénieures et ingénieurs, techniciennes et techniciens, et avec les enseignant-es-chercheur-es de leurs unités mixtes de recherche (UMR) : elles et ils doivent pouvoir mener leur recherche en toute liberté avec un financement par dotations de base et une évaluation à l'échelle nationale par des pairs majoritairement élus. Cette science est riche de sa liberté académique, de ses coopérations internationales et des programmes nationaux répondant aux enjeux scientifiques les plus actuels. Les universités assurent une articulation féconde entre le développement des connaissances et leur transmission par l'enseignement. Les universités et les organismes coopèrent sur le terrain de la science au sein des UMR, qui doivent être des espaces propices au travail scientifique non entravé par d'abusives complications administratives. Les opérateurs de recherche coopèrent avec l'ensemble de la société, les entreprises, les acteurs sociaux et politiques, pour que le bien commun que sont les connaissances scientifiques contribuent aux progrès sociaux et écologiques.

Cette vision implique de **repenser radicalement les politiques menées ces dernières années** en partant d'éléments à la base de la liberté de recherche et d'un bon déroulement des activités scientifiques : le financement dans la durée, la confiance, l'évaluation par les pairs et organisée par les pairs, la coopération et l'échange.

### Nos récentes actions

#### La défense des organismes de recherche et des UMR.

Le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU ont combattu les propositions de la Cour des comptes, de la CPU et du président de la République de transformer les organismes de recherche en agences de moyens. Ils ont obtenu la sanctuarisation du statut des personnels et des UMR comme briques de base et modèle de synergie dans la recherche. Ils continueront à lutter pour le renforcement des universités et des organismes de recherche comme opérateurs de recherche de plein exercice des unités mixtes de recherche. Ils s'opposeront à la volonté de l'actuelle ministre, à travers la mission confiée à Philippe Gillet, de transformer les organismes de recherche en agence de programmes et de confier la gestion des UMR aux universités en fusionnant les services gestion des organismes à ceux des universités.

**Le renforcement des acquis du Comité national.** Le SNCS-FSU publie sur son site web les listes de candidats admissibles par ordre de mérite aux concours chercheuses et chercheurs au CNRS depuis que le CNRS a décidé de les afficher par ordre alphabétique.

**La défense de l'évaluation des laboratoires en s'opposant au HCERES.** Le SNCS-FSU et le SNESUP-FSU ont rendu publique la volonté du HCERES de mettre fin à la visite sur site des laboratoires lors de leur évaluation et ont obtenu le rétablissement de cette visite sur site quand les laboratoires et leurs tutelles le demandent.

**La lutte contre les dispositions de la LPR.** Le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU se sont opposés tout au long de l'année 2020 au projet de LPR qui déstabilise encore davantage la recherche publique. Ils continueront à organiser les luttes pour bloquer la mise en œuvre des mesures délétères de la LPR, notamment les chaires de professeur junior qui aggravent la précarité des personnels et désorganisent les laboratoires.